



TARN-ET-GARONNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°82-2022-021

PUBLIÉ LE 15 MARS 2022

Sommaire

Sous-Préfecture de Castelsarrasin /

82-2022-03-15-00001 - Désignation des délégués de l'administration aux commissions communales de révision des listes électorales - Modificatif n°5
(2 pages)

Page 3

Sous-Préfecture de Castelsarrasin

82-2022-03-15-00001

Désignation des délégués de l'administration aux
commissions communales de révision des listes
électorales - Modificatif n°5



Pôle CRS
Réglementations

ARRETE PREFECTORAL n° - Modificatif n° 5
portant nomination des membres des commissions de contrôle
chargées de la régularité des listes électorales
dans les communes de l'arrondissement de Castelsarrasin

La préfète de Tarn-et-Garonne,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Vu le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

Vu le décret du 25 novembre 2020 portant nomination de madame Chantal MAUCHET, préfète de Tarn-et-Garonne ;

Vu le décret du 10 août 2021 portant nomination de M. Arnaud SORGE, sous-préfet de Castelsarrasin ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 82-2021-08-31-00002 du 31 août 2021 portant délégation de signature à M. Arnaud SORGE ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 82-2020-10-28-001 du 28 octobre 2020 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes de l'arrondissement de Castelsarrasin ;

Vu les demandes de désignation de délégués remplaçants des communes de CORDES-TOLOSANNES, LAUZERTE, SAINT-CIRICE et TREJOULS ;

Vu les demandes de désignation des conseillers municipaux des communes de BEAUMONT-DE-LOMAGNE, CASTELSARRASIN, TREJOULS et VALENCE D'AGEN ;

Vu l'ordonnance de Mme la présidente du tribunal judiciaire en date du 11 mars 2022 ;

Arrête :

Article 1^{er} : L'annexe 1 est modifiée comme suit :

- M. Jean-Jacques CANDEL est désigné conseiller municipal titulaire de la commune de CORDES-TOLOSANNES ;
- Mme Sarah MERCERON épouse SANTI est désignée déléguée de l'administration suppléante de la commune de LAUZERTE ;
- M. Denis CANOUE est désigné délégué du tribunal judiciaire titulaire de la commune de SAINT-CIRICE ;
- Mme Christelle COSNIER est désignée conseillère municipale suppléante de la commune de TREJOULS.

Article 2 : L'annexe 2 est modifiée comme suit :

- Mme Dominique MAGNAU est désignée conseillère municipale titulaire de la commune de BEAUMONT-DE-LOMAGNE ;
- Mme Lydie BENCE est désignée conseillère municipale titulaire de la commune de CASTELSARRASIN ;
- M. Pascal SIROT est désigné conseiller municipal de la commune de VALENCE D'AGEN.

Article 3 : Le sous-préfet de l'arrondissement de Castelsarrasin et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Tarn-et-Garonne.

Fait à Castelsarrasin, le 15 MARS 2022

Pour la préfète et par délégation,
Le sous-préfet de Castelsarrasin,

Arnaud(SORGE